



DREAL Normandie - Site de Caen
SECLAD - Pôle Évaluation Environnementale
1, rue Recteur DAURE
CS 60040
14006 Caen Cedex 1

Service Aménagement de l'Espace

Affaire suivie par Hélène CHATAL
Références : DT/HC/DDDQ/18-54

Objet : Evaluation environnementale - examen au cas par cas

Lisieux, le 25 septembre 2018

Madame la Présidente de la MRAe Normandie,

Conformément aux articles R122-17 et 18 du code de l'environnement et L2224-10 du CGCT, je vous consulte dans le cadre de la procédure dite « au cas par cas », afin de savoir si vous soumettez à évaluation environnementale notre projet de révision des zonages d'assainissement des eaux usées du territoire de l'ex-Communauté de communes du Pays de Livarot dans le cadre de la révision de son PLUi.

Vous y trouverez l'ensemble des informations attendues telles que :

1. Une description des caractéristiques principales du document ;
2. Une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document ;
3. Une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document.

Selon l'article R122-17 du code de l'environnement, vous disposez de deux mois afin de me notifier votre décision. L'absence de réponse de votre part au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale. Ainsi, je vous remercie de bien vouloir accuser réception de la présente.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma parfaite considération.



Dany TARGAT

**Vice-Président délégué à
l'Aménagement de l'Espace**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
LISIEUX NORMANDIE
6 rue d'Alençon
CS 26020 - 14106 Lisieux Cedex
Tél. 02 31 616 600
Fax. 02 31 616 601
secretariat@agglo-lisieux.fr
www.lisieux-normandie.fr

Toute correspondance doit être adressée
impersonnellement à Monsieur le Président

Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10

du code général des collectivités territoriales

selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

Mode d'emploi simplifié

Toute collectivité compétente sur la délimitation des quatre zones mentionnées à l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales, communément appelés zonages d'assainissement, en voie d'élaboration, de révision ou de modification, est concernée par la présente fiche d'examen au cas par cas.

La présente fiche est à renseigner et à transmettre, avec l'ensemble des pièces demandées, à l'attention de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de votre région, en sa qualité d'Autorité environnementale, selon les obligations faites à la personne publique responsable conformément à l'article R122-18-I du code de l'Environnement

L'objectif de la procédure d'examen au cas par cas est de permettre à l'autorité environnementale de se prononcer, par décision motivée au regard de la susceptibilité d'impact sur l'environnement, sur la nécessité ou non pour la personne publique responsable de réaliser l'évaluation environnementale de son plan.

Les informations transmises engagent la personne publique responsable et font l'objet d'une publicité sur le site internet de l'autorité environnementale.

À renseigner par la personne publique responsable

Questions générales

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie	Le Président Monsieur François AUBEY

Zonages concernés par la présente demande	
Les zones d' assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les zones relevant de l' assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)

L'objectif poursuivi est de mettre en cohérence les deux documents : zonages d'assainissement et Plan Local d'Urbanisme intercommunal, en fonction des choix effectués en matière d'aménagement sur l'ex Communauté de Communes du Pays de Livarot.

Les zones relevant de l'assainissement collectif sont donc adaptées afin d'être mises en correspondance avec les secteurs de développement urbain envisagés.

L'ex-Communauté de Communes du Pays de Livarot compte quatre stations d'épuration sur son territoire (Fervaques, Livarot / Mesnil-Bacley, Mesnil-Durand et Notre-Dame-de-Courson) et dispose donc d'un zonage d'assainissement sur chacun de ces équipements.

Le PLU intercommunal fait l'objet d'une évaluation environnementale : un site NATURA 2000 est recensé sur le territoire intercommunal, il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Haute vallée de la Touques et affluents », située sur les communes des Moutiers-Hubert et de Notre-Dame-de-Courson.

Caractéristiques des zonages et contexte

Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ?

Oui Non

• Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ?
Informations dans le document en annexe

Si oui, veuillez joindre les cartes de zonage existantes

• Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ?

(Environ en ha)

Quel est le territoire concerné (joindre une carte du périmètre) ?

L'ex-Communauté de Communes du Pays de Livarot

Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ?

Si le territoire est couvert par un PLUi, préciser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte) :

PLU intercommunal du Pays de Livarot comprenant une évaluation intercommunale.

- Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ?
- Si le(s) document(s) est/sont en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche? Arrêt de projet n°2 le 22 février 2018, avis de la MRAE en date du 4-07-18. Enquête publique du PLUi du 18-09-18 au 19-10-18.

PLUi
 PLU
 Carte communale
 Non
 Plusieurs :

La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration/révision/modification du document d'urbanisme ?

Oui Non

Expliquez l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) :

La proposition de nouveaux zonages d'assainissement, qui s'appuie sur le zonage du PLUi (en phase d'arrêt), se traduit par une diminution importante des surfaces inscrites en assainissement collectif, de près de 57 ha. Il en résulte un impact moindre du projet de zonages d'assainissement comparativement à l'actuel zonage d'assainissement, en terme de travaux induits pour l'extension des réseaux notamment.

Le(s) PLUi/PLU/carte communale, en vigueur, font/ait-il(elle) ou ont/a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non
 Examen au cas par cas

Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement¹, étude sur les eaux pluviales,...) ont-elles été, ou seront-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?

Pas d'études en cours ou futures.

Oui Non

¹ Attention : à ne pas confondre avec le schéma d'assainissement selon l'article L2224-8 du CGCT.

Caractéristiques des zonages et contexte

Précisez ces études :

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées	
Êtes-vous/intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs)?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant : <ul style="list-style-type: none"> • d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a t il été réalisé ? • d'une zone conchylicole ? • d'une zone de montagne ? • d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ? • d'un périmètre de protection des risques d'inondations ? 	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Limitrophe <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Limitrophe <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Limitrophe <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Limitrophe <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Limitrophe
Précisez lesquels : (joindre éventuellement une cartographie) Cartographie des zones de captage dans le document annexé.	
Le territoire dispose-t-il : <ul style="list-style-type: none"> • de cours d'eau de première catégorie piscicole ? • de réservoirs biologiques selon le SDAGE ? 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Précisez lesquels : (joindre éventuellement une cartographie) Informations dans le document en annexe	
Y a-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que... <ul style="list-style-type: none"> • Natura 2000 ? • ZNIEFF 1 ? • Zone humide ? • Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ? • Présence connue d'espèces protégées ? • Présence de nappe phréatique sensible ? 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Précisez lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie) Informations dans le document en annexe Autres :	
Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais)² des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ? <ul style="list-style-type: none"> • Nom de la (des) masse(s) d'eau superficielle : La Touques, La Vie et la Monne • Nom de la (des) masse(s) d'eau souterraine: Craie et marnes du Lieuvin-Ouche - Pays d'Auge - bassin versant de la Touques Si souhaité, vous pouvez préciser un niveau de qualité issu des point(s) de référence(s) nationaux connu(s), ou selon d'autres données à préciser (biblio, mesures locales)	- Bon état chimique État écologique bon à Moyen - Passage au bon état
Votre territoire fait-il l'objet d'application de documents de niveau supérieur ?	

²L'information se trouve sur le site <http://www.eaufrance.fr> ou <http://www.lesagencesdeleau.fr/>

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées	
<ul style="list-style-type: none"> Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ? Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ? Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ? 	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Précisez lesquels : Informations dans le document en annexe Autres :	
Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Précisez : Informations dans le document en annexe	
Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire ? Autres :	<input type="checkbox"/> Séparatif ³ <input type="checkbox"/> Unitaire
Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Existe-t-il des ouvrages de rétention des eaux pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'assainissement non collectif à l'assainissement collectif ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées ⁴ ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les contrôles des assainissements non collectifs ont-ils été réalisés ? <ul style="list-style-type: none"> Sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés ? Les non-conformités ont-elles été levées ? Sont-elles en cours d'être levées ? 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet Combien :
La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forages privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ? Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage en assainissement non collectif ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, lesquels :	

³Séparatif : un réseau d'eaux usées strictes, voire parfois complété d'un réseau d'eaux pluviales strictes

⁴Selon le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
Informations dans le document en annexe	
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge⁵ ? <ul style="list-style-type: none"> • Par temps sec ? • Par temps de pluie ? • De façon saisonnière ? 	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU) ? Lesquelles :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes ...) ? <ul style="list-style-type: none"> • Par une cohérence topographique entre les zones collectées ? • Autres : 	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
Existe-t-il des risques ou enjeux liés à : <ul style="list-style-type: none"> • des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ? • de ruissellement ? • de maîtrise de débit ? • d'imperméabilisation des sols ? Il est difficile de répondre à cette question, ponctuellement et localement le territoire est sujet à ces risques ou enjeux.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Lesquels : Informations dans le document en annexe	
Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage envisagé ?	
Lesquelles : Informations dans le document en annexe Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?	
Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ? Pas d'études précises à ce sujet	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, fournir si possible une carte.
Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...)?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, fournir si possible une carte.
Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

⁵Référence réglementaire pour estimer la surcharge : les valeurs limites de l'arrêté du 22 juin 2007, et (parce qu'il peut être plus restrictif) les valeurs limites définies dans l'arrêté préfectoral propre à la station d'épuration (ou au système d'assainissement)

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
Si oui, lesquelles ? Dans le PLUi : protection des fonds de vallée, protection des haies qui ont un enjeu hydraulique, protection des zones humides (cf évaluation environnementale)	
Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau ⁶ ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous rencontré des problèmes de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> • Selon quelle fréquence ? • Dus à une mise en charge par un cours d'eau ? 	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous subi des <ul style="list-style-type: none"> • coulées de boues? • glissements de terrain dûs à un phénomène pluvieux? • Autres : 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Votre territoire fait-il partie : <ul style="list-style-type: none"> • d'un SAGE en déficit eau ? • d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) ? 	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviales ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Des prescriptions ont-elles été proposées ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, lesquelles ?	
La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui lesquels et pour quel objectif ?	
Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Autoévaluation (facultatif)

⁶Nomenclature 2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).

Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?

Expliquez pourquoi :

La révision du PLUI est actuellement en cours avec la phase d'enquête publique. Cette procédure a fait l'état d'une évaluation environnementale ayant eu votre avis pré-enquête.

La révision du zonage d'assainissement sera annexé au PLUI en question.

A. Lisieux Le... 16 OCT. 2018



Dany TARGAT
Vice-Président délégué
à l'Aménagement de l'Espace

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dany TARGAT', is written over the seal and extends to the right.

